

Le maire dit non au centre de déchets ultimes

Le conseil municipal s'est réuni lundi en mairie pour la dernière séance de l'année.

Demande de certificat d'urbanisme. Le conseil donne un avis favorable pour une demande de certificat d'urbanisme sollicitée par M. Gourlaouen pour un terrain sis au lieu-dit Lescuz pour une superficie de 6 000 m².

Renouvellement contrat d'assurance. Deux propositions étaient parvenues en mairie. Le conseil retient l'assurance Groupama pour un montant de 2 014 € TTC. Elle présente de meilleures garanties que son concurrent.

Futur lotissement. Le plan élaboré par l'architecte est présenté au conseil. Il s'agit d'un lotissement de 15 lots dont les superficies varient de 605 m² à 1 014 m². Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable.

Maison médicale. Le conseil donne procuration au maire afin qu'il fasse les démarches pour obtenir toutes aides possibles. De plus le permis des huit pavillons annexé à la maison médicale est accordé.

Personnel communal. Un employé communal a présenté ses heures supplémentaires en mairie. Sur les trois dernières années il y a 125 heures. Le conseil, compte tenu qu'il a réglé déjà les heures supplémentaires d'un autre employé va également lui régler ses heures. Par contre dès janvier une réunion entre la mairie, le personnel communal, les enseignants et l'association des parents d'élèves aura lieu.

Produits irrécouvrables. Le conseil va demander au Trésor Public de procéder au recouvrement par voie judiciaire si besoin de la modique somme de 39,95 €. Il s'agit d'impayés datant de 1995 à 2000. La commune ne veut pas de précédent et estime que les redevables ont les moyens de régler.

Questions diverses. Une commission pour créer un site internet sur la commune va être créée. Alain Lemoine, Anthony Biger et Marcel Pichot siègeront dans cette commission.

Déchets ultimes. Une délégation de riverains et d'agriculteurs est

venue au conseil. Le maire a ouvert le débat et leur a donné la parole et les documents qu'il a eus au conseil général. Il s'avère que l'étude date d'un certain temps, que les documents de la Symeed ne sont pas datés. Les riverains et agriculteurs s'étonnent que le maire et surtout les habitants ont appris la démarche du conseil général par voie de presse. Le maire indique que la mairie aurait été avisée de cette étude dans les années 1980. Le maire indique qu'au vu des éléments en sa possession à ce jour qu'il était contre. Il indique également qu'il allait visiter avec deux conseillers un site le 5 janvier 2006. Un agriculteur informe qu'à l'heure actuelle certains propriétaires seraient vendeurs, et que la SBAFER aurait pour consigne de préempter pour tous terrains agricoles à vendre sur la commune. Le maire lui indique que ce n'est pas sur la commune mais sur l'ensemble du département.

Les vœux du conseil et du maire auront lieu dimanche 15 janvier 2006 à 11 h 30 à la salle polyvalente.